

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2005

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 21 décembre 2005 à 20 h30 sur convocation en date du 14 décembre 2005 signée Jean-Louis BAUDRON, Président.

Etaients présents :

ALLAINES-MERVILLIERS : Mme DECORTE Marie-Madeleine,
BARMAINVILLE : MM. DEMOUY Jean-Pierre, LEFEVRE Frédéric, MORCHOISNE François (suppléant),
BAUDREVILLE : MM. DECOURTY Damien, BELVAL André (suppléant)
GOMMENVILLE : MM. DORET Xavier, MARCHAUDON Gérard, ROBERT Michel (suppléant),
GOUILLONS : M. NEROT Lionel (suppléant),
INTRÉVILLE : MM. BRETON Bernard, SUREAU André, LAURENCOT Patrick (suppléant),
JANVILLE : MM. BAUDRON Jean-Louis, HUCHET Daniel, ARNOULT Marcel (suppléant),
LE PUISET : MM. CHEVALLIER Martial, MORGEAT H,
LEVESVILLE-LA-CHENARD : M. DOUSSET François,
MEROUVILLE : MM. GORON Yves, COUTURIER Gérard, LEMAIRE Denis (suppléant),
OINVILLE-SAINT-LIPHARD : Mme BONNEAU Odette, M. MAUPU Jacques,
POINVILLE : M. CARREAU Gilles,
ROUVRAY-SAINT-DENIS : M. GERMAIN Jean-Jacques, Mme SEVESTRE Laurence,
SANTILLY : M. BIZOUARNE Jules, Mme CAQUOT Micheline, M. SCURI Marcel (suppléant),

Absents excusés :

TRANCRAINVILLE : M. CHAMBON André,

Secrétaire de séance : Mme SEVESTRE Laurence,

Ordre du jour :

- 1/ Gymnase intercommunal :
 - Approbation du plan de financement
 - Choix du bureau d'études de sol
- 2/ Relais emploi :
 - Bilan 2005
 - Appel des participations pour les communes de Fresnay l'Evêque, Guilleville, Neuvy en Beauce, Toury.
 - Remboursement de la commune de Janville
- 3/ SPANC
 - Règlement intérieur
- 4/ Economie
 - Adhésion au SMAFEL (Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir)
 - Information : future zone de Rouvray Saint Denis- création d'un syndicat mixte
- 5/ Communication
 - Logo
- 6/ Divers : Maison de la Beauce

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 40 et accueille les délégués nouvellement élus de la commune de Mérouville.

Les membres présents sont invités ensuite à voter l'approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2005 adressé aux conseillers communautaires le 14 décembre 2005. Monsieur Bizouarne demande une précision sur le chiffre de 70 000 € de coût de fonctionnement du gymnase qui est noté dans le procès verbal.

Le Président précise que les 70 000 € se décompose de la manière suivante : 40 000 € de frais de fonctionnement (estimation basée sur le gymnase du syndicat scolaire de Toury) et 30 000 € de remboursement d'emprunt

Le Procès verbal du conseil communautaire du 5 décembre 2005 est accepté à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- annulation de la délibération du SPANC prise lors du conseil du 9 novembre 2005 au motif que les statuts ayant été modifiés lors de ce même conseil. La délibération créant le SPANC sera prise fin janvier après l'adoption des nouveaux statuts par les conseils municipaux.
- Désignation des nouveaux délégués de la commune de Mérouville au SICTOM de la région d'Auneau.

Monsieur Couturier propose que la commune de Mérouville soit représentée par M. Claude POUTIER et M. Gérard PERON (suppléant).

DECISION : le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Bizouarne souhaite revenir sur le SPANC et demande de ne pas aller trop vite. Il est d'accord pour le diagnostic. Monsieur Doret précise que M. Villette a bien expliqué lors des précédentes réunions que le contrôle des installations sera au bon vouloir des propriétaires.

Le Président informe que le diagnostic vaudra premier contrôle de l'installation qui lui est obligatoire. L'opération vidange pourra se faire de manière groupée sur la base du volontariat. Monsieur Bizouarne demande ce que deviennent les déchets de vidange. Le Président explique qu'elles sont traitées dans des stations d'épuration généralement de grandes villes car il faut une installation particulière. Elles ne peuvent pas être traitées dans les stations d'épuration de Janville ou de Toury.

1/ Gymnase intercommunal :

❖ Plan de financement :

Le Président propose ce nouveau plan de financement suite à l'augmentation du coût de construction du gymnase. Les montants du contrat de Pays et du CDDR étant arrêtés, les demandes de subventions sont augmentées sur la DGE et le FNDS.

Depuis le conseil, des modifications au plan de financement ont été apportées notamment au niveau de la DGE suite à la circulaire n°2005-12-0005 du 19 décembre 2005 reçue le 29 décembre 2005.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Construction du gymnase	1 500 000 €	Contrat de Pays	500 000 €
VRD	120 000 €	CDDR (30 % de 1 800 000 €)	540 000 €
Prestations de services (géotechnicien, SPS...)	250 100 €	DGE (39% de 450000€)	175 500 €
Divers (Assurances, frais d'appels d'offres)	35 000 €	Fonds National du Développement du Sport (16% de 1905100 €)	304 816 €
		Fonds propres	384 784 €
TOTAL	1 905 100 €	TOTAL	1 905 100 €

Taux de subvention prévisionnel : %

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

❖ Choix du bureau d'études de sol :

Une consultation a été lancée le 12 décembre 2005 auprès de 3 cabinets d'études (Géotec, Solen, Fondasol). La date limite de dépôt des offres est fixée au 19 décembre 2005, seulement deux propositions ont été reçues.

1/PROPOSITION SOLEN : 4 610 €H.T.

SOLEN présente un programme d'investigation différent du programme de base de la consultation, prescrivant notamment 8 sondages au lieu de 4, à une profondeur de 6,00 m (4,00 initialement).

2/PROPOSITION GEOTEC : 2 990 €H.T.

Rappel : montant prévu au budget prévisionnel : 10 000 € HT

Proposition : retenir la proposition variante de GEOTEC pour 2 990 €H.T.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

2/ Relais emploi

Monsieur le Président informe que la commission développement économique et les communes adhérentes à ce service se sont réunies le 7 décembre dernier pour une présentation du bilan 2005 faite par M.Fest.

Résumé de cette présentation :

* Au 1er décembre 2005, **174 personnes** sont inscrites au Relais Emploi. Neuf d'entre elles sont situées hors canton (Orgères et Voves).

Profil des demandeurs d'emploi : Près de 90 personnes n'ont aucun diplôme ou de qualification.

Au cours de l'année 2005 : 65 nouveaux inscrits au relais emploi.

*Depuis le 1er janvier 2005, **442 personnes** ont fréquenté uniquement le relais emploi (inscription, divers renseignements sur les offres en cours, sur l'ANPE, ASSEDIC ou pour remettre à jour un CV, etc).

la répartition des inscrits au relais emploi selon la tranche d'âge

Homme -25 ans	Femme - 25 ans	Hommes 25 à 49 ans	Femmes 25 à 49 ans	Homme 50 et +	Femme 50 et +
9,22%	12,77%	22,70%	43,97%	2,13%	9,22%

A noter les femmes âgées entre 25 et 49 ans représentent près de 44 % des inscrits du relais emploi.

Espace Cyber emploi : depuis le 1er Janvier 2005, il a y eu 539 visites.

BILAN FINANCIER DU RELAIS EMPLOI DU 1er Janvier au 31 décembre 2005

Depuis le conseil, des modifications ont été apportées :

- *la facture France Telecom manquante a été ajoutée,*
- *les populations ont été ajustées (intégration des communes de Guillons et d'Intréville non adhérentes au service jusqu'à maintenant dans la part communauté de communes).*

DEPENSES		RECETTES	
Salaire +charges patronales	13509.19 €	participation demandée aux communes	15013.71 €
Frais de déplacements	23.52 €		
Fournitures administratives	208.74 €	dont sur salaires	13 509.19 €
Frais de téléphone (internet, redevances téléphone...)	784.02 €	dont sur autres dépenses de fonctionnement	1504.52 €
Frais de timbres-poste	71.10 €		
Frais de photocopies	28.26 €		
Frais télécopies	8.46 €		
Assurances	75.42 €		
Estimation consommation chauffage/électricité/divers	305.00 €		
TOTAL	15 013.71 €	TOTAL	15 013.71 €

Proposition : suite à ce bilan financier, autoriser le Président à appeler les cotisations auprès des communes non adhérentes à la communauté de communes selon la répartition du tableau ci-joint.

	Nombre d'habitants	Participation	
		%	Montant
Communauté de Communes	5 335	59.46	8 926.57 €
Commune de Fresnay l'Evêque	568	6.33	950.38 €
Commune de Guilleville	180	2.01	301.18 €
Commune de Neuvy en Beauce	184	2.05	307.87 €
Commune de Toury	2706	30.16	4 527.71 €
TOTAL	8 973	100	15 013.71 €

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Président indique que la commune de Fresnay L'Evêque ne souhaite plus participer au relais emploi. Un courrier a été adressé au conseil municipal de Fresnay L'Evêque lui rappelant l'intérêt d'un tel service pour les demandeurs d'emploi. Le bilan du relais emploi pour 2005 a été joint à ce courrier.

* Le relais emploi a été transféré au 1^{er} juillet 2005 à la communauté de communes. Les frais de fonctionnement (salaires de M. Fest, fournitures administratives...) ont été réglés par la mairie de Janville et s'élèvent à 7537.50 €.

Proposition : autoriser le Président à rembourser les frais de fonctionnement.

DECISION : Le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

3/ SPANC : le règlement intérieur sera discuté lors d'un bureau en janvier.

4/ Informations :

- le territoire communautaire est classé en zone de revitalisation rurale. Cette classification a des conséquences en matière d'attractivité par le biais d'exonérations pour les artisans, commerçants, professions libérales qui s'installent, mais aussi en matière de services ou de logement. Une réunion sera organisée pour étudier les conséquences et les avantages qui pourront en résulter pour le territoire.
- Les délibérations pour les documents d'urbanisme doivent être prises avant le 20 janvier 2006 avec demande de subventions dans le cadre du FDAIC.
- Les conseils municipaux auront également à délibérer sur les nouveaux statuts de la communauté de communes.

5/ Economie

❖ Adhésion au SMAFEL (Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir)

Début 2004, le Conseil Général d'Eure-et-Loir a engagé une démarche départementale pour la création d'un outil de maîtrise foncière avec pour objectif de doter les acteurs locaux d'un outil de portage foncier pour favoriser à court terme et moyen terme les projets de développement économique en créant un syndicat mixte.

En avril 2004, le Conseil Général d'Eure-et-Loir a déposé un dossier de candidature au titre du contrat de plan. Cette demande portait sur :

- Une dotation initiale pour le fonds de roulement de 2 millions d'euros
- Une subvention de 4 500 euros pour une étude destinée à finaliser la mise en place du syndicat
- Une subvention de 5 000 euros pour la mise à jour de l'observatoire foncier.

Octobre 2005 : confirmation par le Préfet d'Eure-et-loir d'une attribution d'une enveloppe de 500 000 euros pour ce projet.

Novembre 2005 : l'assemblée départementale approuve le principe de sa participation à la mise en place de cet outil de maîtrise foncière.

Le contenu du projet de statuts :

- membres : le Département et les Communauté de Communes et d'agglomération qui auront délibéré favorablement dans un délai déterminé.
- périmètre : territoire départemental
- compétences: le syndicat est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière et le portage de réserves foncières afin de permettre la réalisation de projets de développement économique.
- Le syndicat mixte pourra
 - Procéder à toute acquisition foncière ou immobilière
 - Procéder à tout échange de terrains
 - Assurer le portage foncier proprement dit
 - Apporter un conseil global et stratégique.
 - Aider à la prospection et apporter un conseil au propriétaire (rôle d'intermédiaire dans les négociations élus- particuliers)
 - Aider à la passation des actes d'acquisition
 - Assurer la gestion des terrains et leur location aux agriculteurs avant aménagement
 - Assurer la remise en état des sites en les purgeant de toute contrainte

Le comité syndical sera composé d'un délégué détenant une voix représentant chaque collectivité et EPCI.

Les recettes du syndicat proviennent

- De dotations et subventions de l'Etat et de la Région (contrat de plan) et du Département
- De participations des EPCI et communes lors des acquisitions
- De contributions des membres
- De produits de la vente des terrains

La procédure de création du syndicat mixte :

- ✓ L'assemblée départementale délibère le 12 décembre 2005

- ✓ Transmission de la délibération du Département aux Communauté de Communes et d'agglomérations afin qu'elle délibèrent sur le principe d'adhésion et approuvent le projet de statuts.
- ✓ Les communautés de communes doivent solliciter les communes membres pour qu'elles se prononcent sur cette adhésion.

Délai : il est proposé que l'ensemble des délibérations soient prises et envoyées à la Préfecture au 15 mars 2006 afin que l'arrêté de création soit pris fin mars 2006.

Objectif : réunir le syndicat début avril afin

- ✓ D'adopter un règlement d'intervention du syndicat (quote part et engagement des EPCI sur les opérations d'acquisition, la mise à disposition des services du Département, la fixation des prix d'achat et de vente des terrains....)
- ✓ Fixer le montant annuel de la cotisation des membres prévue dans les statuts (0.10 euros par habitant).
- ✓ Formuler la demande de financement auprès du comité régional des aides
- ✓ Approuver le budget

Le Président informe que c'est un outil complémentaire à la SAFER. Mme Decorte souhaite savoir si la SAFER a un droit de préemption sur les possibles terrains achetés par le syndicat.

Monsieur Bizouarne souligne que le coût de portage de la SAFER a couté cher à une époque du fait de la surface des terres en réserve et des taux d'intérêt.

Le conseil communautaire aura à se prononcer sur l'adhésion et les statuts en janvier. Les conseils municipaux auront également à délibérer.

❖ Information : future zone de Rouvray Saint Denis- création d'un syndicat mixte

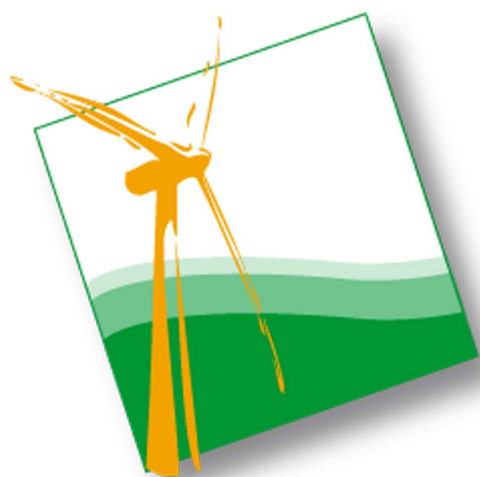
Monsieur Germain informe qu'un cahier des charges pour une étude de faisabilité économique est en rédaction avec la SAEDEL.

La communauté de communes ne pourra répondre aux sollicitations de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret qu'après cette étude soit dans 4-6 mois.

Cette dernière a terminé son étude d'implantation du rond-point.

La solution qui pourrait être envisagée est la création d'un syndicat mixte associant les deux communautés de communes et les deux conseils généraux (45 et 28). Les discussions sur ce syndicat pourront être menées en parallèle de l'étude.

5/ Communication : logo



Beauce de Janville
Communauté de Communes

Monsieur Bizouarne regrette que le logo ne se rapproche pas plus de l'identité Pays de Beauce. Le Président précise que toutes les communautés de communes adhérentes au Pays de Beauce ont conservé le mot 'Beauce' dans leur nom pour marquer leur appartenance à ce pays. Les deux couleurs jaune et vert sont également celles du Pays de Beauce.

6/ Divers : Maison de la Beauce

L'association Terre de Beauce a édité un livre sur la Beauce dans le cadre du programme Leader.

La proposition : chaque communauté de communes contribue à hauteur de 500 € pour cet ouvrage.

La communauté de communes et les communes pourront bénéficier d'un certain nombre d'ouvrages.

DECISION : le Conseil accepte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 21 h 45.